



Syndicats des agents du Département de Vaucluse

Avignon, le 20 janvier 2016

NOTRE TEMPS DE TRAVAIL A 1540 HEURES PAR AN N'EST PAS ILLEGAL!

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001, aucune disposition législative ne régissait la durée et l'organisation du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.

En application du principe constitutionnel de libre administration des collectivités, celles-ci étaient libres de fixer la durée hebdomadaire du travail de leurs agents.

L'Assemblée Départementale dans notre cas a utilisé ce principe de libre administration et par délibération du 18 décembre 2000 a fixé notre temps de travail annuel à 1540 heures.

La loi du 3 janvier 2001 précise que le décompte des 1600 heures annuelles constitue une norme plancher et plafond: ce qui signifie que la durée

annuelle de travail ne peut pas être ni supérieure ni inférieure à 1600 heures.

MAIS, cette même loi précise qu'une durée de travail annuelle inférieure à 1600 heures est acquise si elle a fait l'objet d'une délibération avant la loi de janvier 2001.

Au département, la délibération du 18 décembre 2000 prévoit une durée de travail annuelle maximum de 1540 heures.

Non, le Président n'a pas à revenir sur notre temps de travail pour être en conformité avec la loi !

Les dispositions de la délibération de décembre 2000 restent toujours en vigueur.

Le rapport de la chambre régionale des comptes qu'utilise le Président du Conseil départemental pour justifier sa décision d'augmenter notre temps de travail annuel **n'a pas valeur de loi ! Il s'agit d'observations que le conseil départemental n'a pas obligation d'appliquer.**

Les agents du Département, comme les vauclusiens (-nes) ne sont pas responsables « du contexte extrêmement contraint de notre collectivité ».

Les agents du public ne doivent pas être les victimes des orientations libérales du gouvernement, **NI SERVIR DE VARIABLE D'AJUSTEMENT AUX CHOIX BUDGETAIRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL !**

**Contre les politiques d'austérité, pour le maintien de notre temps de travail, pour le remplacement des départs en retraite,
Toutes et tous en grève, dans la rue,
le mardi 26 janvier 2016, 10 h. gare d'Avignon.**